



DEL-2026-27

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2026

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
14

Présents : 6
Pouvoirs : 9
Votants : 10
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénee FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

La Présidente

Mélody TONOLLI

La Secrétaire de séance

Tessa MARCEAU

L'an deux mille vingt-six, le 10 juillet à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 29/06/2026 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Mélody TONOLLI.

Objet : NOMINATION AU TITRE DE PROFESSEUR.E EMERITE DE L'ESPCI PARIS PSL

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L952-11 ;

Vu les articles 40-1-1 et 58 du décret 84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles ;

Vu la délibération de l'ESPCI Paris-PSL en date du 22 décembre 2015 portant mise en place du règlement relatif à l'éméritat ;

Vu l'article 10 dudit règlement stipulant que l'éméritat est accordé pour une durée allant d'un à deux ans, renouvelable dans la limite de six ans ; le renouvellement de l'éméritat au-delà de six ans pourra être accordé de manière exceptionnelle par le comité.

Considérant l'ensemble de la carrière académique de Madame Janine Cossy et Messieurs Marc Fermigier et Claude Boccara, marquée par des contributions scientifiques et pédagogiques de haut niveau et leur volonté de poursuivre, à titre bénévole, certaines missions d'enseignement, de recherche et de mentorat au bénéfice de l'ESPCI,

Considérant que le comité de promotion réuni le 20 mai 2026 a décidé de reconduire l'éméritat pour une durée de 2 ans de ces trois professeurs émérites de l'ESPCI et qu'il en informe le Conseil d'administration en application de l'article 9 du règlement relatif à l'éméritat,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

Article 1 : Prend acte de la prolongation de l'éméritat d'une durée de 2 ans à compter du 20 mai 2026 pour les professeur.e.s Janine Cossy, Marc Fermigier et Claude Boccara.

Article 2 : Dit qu'une convention de collaboration bénévole précisant les missions, les conditions d'exercice et les moyens mis à disposition sera signée avec chacun des trois professeurs émérites.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Tessa MARCEAU

Mélody TONOLLI